COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

--*-*-*-*-*-*

L'An Deux Mille Dix Sept, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le vingt-quatre mars Deux Mille Dix Sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Raymond AUCLAIR – Sylvia AUCOUTURIER - Marie-Christine BAURES - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Didier BUSSIERE - Christophe CABASSUT – Angélique DAUGE - François DECELLE –Florence FERRANDON-DERET - Denis FRACKOWIAK - Bernadette LAJOUANINE - Jean-Loup LESAGE - Maria de Lurdes LOUREIRO - Benoît MAILLARD - Aurélie MASSON-VIGNON (du point I.4 à la fin du conseil municipal) – Patrick PORTET - Jean Pierre POUENAT - Véronique RADOMSKI – Pascal RELIANT - Claude RIBOULET – Bernadette SAULNIER - Fernand SPACCAFERRI – Thierry VERGE - Bernard ZAMIARA

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Annie CAILLOT (a donné pouvoir à Denis FRACKOWIAK) - Damien FERNANDES (a donné pouvoir à François DECELLE) - Aurélie MASSON-VIGNON (a donné pouvoir à Didier BUSSIERE du début de la séance au point I.3) - Véronique ROBIN (a donné pouvoir à Patrick PORTET) – Annie SPACCAFERRI (a donné pouvoir à Pascal RELIANT)

Secrétaire de Séance : François DECELLE

--*-*-*-*-*-*

a) Mandats de vote
b) Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés du procès-verbal du 8 février 2017 - Abstention du groupe d'opposition (liste Commentry pour tous).

Le Conseil Municipal présente ses félicitations à Monsieur Christophe CABASSUT pour l'obtention d'une médaille d'or de la part de la Fédération Française d'Athlétisme au motif de ses multiples engagements au sein de cette dernière. Il est à noter que le précédent Commentryen ayant reçu cette distinction était Monsieur André PERRONIN.

L'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour est voté à l'unanimité et fera l'objet d'un dont acte concernant le bilan annuel analytique financier de la piscine municipale.

BILAN ANNUEL ANALYTIQUE FINANCIER DE LA PISCINE MUNICIPALE :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte.

I.1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal,

- Prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées dans la communication.

I.2 - E-ADMINISTRATION - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE COMMENTRY

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la mise en place d'un projet de modernisation de l'action publique de la ville de Commentry,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les mesures afférentes.

I.3 - AVIS SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL ACCORDEES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Donne son avis sur l'établissement d'un arrêté portant sur 7 dimanches soit :
  - 1er dimanche des soldes d'hiver,
  - 1er dimanche des soldes d'été,
  - Les cinq derniers dimanches avant Noël.

I.4 – ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX CONCERNANT L'ACCUEIL LOISIRS PERISCOLAIRES, TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, RESTAURANTS SCOLAIRES – PAUSE MERIDIENNE, ANIMATIONS FESTIVES A LA PISCINE, PARTENAIRES ASSURANCIELS ET BANCAIRES DU RENDEZ-VOUS DE L'AUTO, DROITS DE PLACE POUR LES SALONS A L'AGORA ET DURANT LE MARCHE DE NOËL ET PLATEAU TECHNIQUE A L'AGORA

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur la révision des tarifs suivants :

Accueil loisirs périscolaires :

- Un tarif qui reste adossé au quotient familial en raison du cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Une augmentation de l'ordre de 2 % pour l'ensemble des tarifs,
- Maintien du tarif pour le goûter,
- Mise en place d'un tarif minimum de 5 € sur une année scolaire quelle que soit la fréquentation.

Temps d'activités périscolaires :

- Maintien des tarifs actuels : 15 € pour Commentry et 22,50 € pour hors Commentry.

Restaurants scolaires – pause méridienne :

- Maintien des tarifs actuels soit

  * tarif Commentry à 2,25 €uros,

  * tarif hors Commentry à 3,38 € (tarif Commentry + 50 %).

Piscine Municipale

- Création d'un tarif « animations festives à la piscine » : 3 € l'entrée (enfants et adultes), commune et hors communes.

Agora

- Création d'un tarif partenaires assuranciels et bancaires du rendez-vous de l'auto et du cycle de Commentry : 30 € par emplacement (3 m x 3 m environ),
- Augmentation des tarifs de location de la table (1,60 m x 0,80 m) pour le marché d'automne : 5 € par jour et de l'emplacement pour un camion : 10 € par jour,
- Augmentation du tarif de location de chalet pour le marché de Noël : forfait de 50 € pour toute la durée,
- Maintien des tarifs de location des salles.

Plafond technique

- Création d'un tarif pour permettre aux professionnels uniquement d'utiliser ce matériel suivant devis incluant la location des éléments et la facture du temps passé par le régisseur soit 30 € TTC par heure.
- Une caution d'un montant égal à celle de location de la grande salle sera demandée aux professionnels du spectacle.

I.5 – FINANCES COMMUNALES – DETERMINATION DES TAUX DES IMPOSITIONS 2017

Le Conseil Municipal,

- Maintient les taux pour 2017 soit :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	20,95 %
Foncier Bâti	16,56 %
Foncier non Bâti	44,89 %

I.6 – FINANCES COMMUNALES – BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,

- Adopte les budgets primitifs de l'exercice 2017.

I.7 – REPARTITION DES SUBVENTIONS, COTISATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur l'octroi des subventions suivantes :

I – Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	2017			
	CONVENTION	FONCTIONNEMENT	SPECIFIQUE	EQUIPEMENT
Association Tarot.Com		300.00		
Aikido club de Commentry				106.00
Association Sportive Commentryenne de Musculation (ASCM) *acquisition de 2 machines				750.00
Association Sportive de Judo Commentryenne (ASJC)		1 200.00		
Association sportive Lycée Geneviève Vincent		300.00		
Basket Etoile Commentryenne (BEC) *saison 2016/2017	6 000.00			
Club Olympique Artistique de la Côte (COAC) *saison 2016/2017	6 400.00			

Escalade à Commentry * Organisation championnat départemental	1 260.00 200.00			
Karaté Club Commentryen (KCC) *saison 2016/2017	1 700.00			
Union Cyclotouriste Commentryenne (UCC)		500.00		
USPC Athlétisme * saison 2016/2017 * Cross et championnat *Cross	8 400.00 1 500.00			
Union Sportive Populaire Commentryenne Boules Lyonnaises * saison 2017 * Concours grand prix Ville Commentry, * Challenge C.Chenevat, * Challenge J.Midon	 3 200.00 250.00 1 000.00 250.00			
Association Sportive du Collège Emile Mâle		2 500.00		
Club du Chien d'Utilité de Commentry * saison 2017 * Concours Agility Régional * Concours Agility national	 1 000.00 200.00 1 000.00			
Mets tes Baskets - Sports collectifs et loisirs féminin		400.00		
Commentry Aventure Passion (CAP03) * saison 2017 * 2 championnats de France * Rando des reines * La Transcommentryenne * raid aventure Commentryen	 1 750.00 200.00 500.00 1 500.00			
Commentry Tennis de table *séparateurs		750.00		200.00
Commentry Pétanque		500.00		
Commentry Néris Natation * saison 2016/2017		1 500.00		
L'Espérance * saison 2015/2016 * saison 2016/2017 * reliquat championnat * 130 ans de l'association	 210.00 1 200.00 200.00 200.00			

Union Sportive Populaire commentryenne Tennis * Conv 2014/2015 * Conv 2016 * Conv 2017	 1 900.00 17 100.00			
Association Sportive Forgerons Commentry Rugby * Conv 2015/2016 * Conv 2016/2017 * Conv 2017/2018 * fête de l'école de rugby	 49 600.00 900.00			
Union Sportive Populaire Commentry Football * Conv 2015/2016 et solde 2014/15 * Conv 2016/2017 * Conv 2017/2018 * festifoot : sénior, U13	 27 000.00 3 000.00			
Commentry Cycliste * Conv 2015 * Conv 2016 * Conv 2017 (solde en 2018) * Prix du Vijon * Prix du 13 Juillet * Vetathlon	 2 600.00 14 970.00 500.00 500.00 500.00			
Association Familiale de Commentry et sa région *** convention 2015/2016** *** convention 2016/2017** *** convention 2017/2018** * Sorties culturelles * Opération réparation vélo nouveaux arrivants CADA	 **1 000.00** **12 000.00** 		 400.00	
Amicale des Sapeurs-Pompiers		2 000.00		
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Commentry		1 250.00		
Association pour le don du sang bénévole de Commentry		250.00		
Amicale des anciens forgerons		100.00		
Coopérative scolaire Ecole Edith Busseron		1 500.00		
Coopérative scolaire Ecole du Vieux-Bourg		1 100.00		
Coopérative scolaire Ecole de Pourcheroux		550.00		

Coopérative scolaire Ecole du Bourbonnais		1 000.00		
Coopérative scolaire Ecole du Bois		750.00		
Maison des Lycéens - Lycée Geneviève Vincent			92.00	
Délégation Départementale de l'Education National (DDEN)		100.00		
VILTAIS * convention 2015 * convention 2016 * convention 2017	42 000.00			
Union des Commerçants et Artisans de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains (UCACC)		6 000.00		
OMPAC	145 000.00			
AAPPMA - La Gaule Commentryenne		1 000.00		
Les Bayoux-Commentry 03			1 500.00	
Amicale des chasseurs de Signevarine		100.00		
Le Comité de Jumelage et d'Amitiés Internationales de Commentry		250.00	150.00	
Foyer Culturel d'Expression et d'Animation (FCEA)		1 500.00		
Fédération Régionale des MJC d'Auvergne (FRMJC) * Poste secrétaire conv 2016 * Poste secrétaire conv 2017	38 535.00			
Harmonie Commentryenne * Renouvellement et entretien parc instrumental	2 850.00	4 000.00		
Association des Parents d'Elèves des Conservatoires de l'Ecole de Musique (APEC)		100.00		
Entente Dolores Ibarouri		100.00		
Association des Combattants et Prisonniers de Guerre (ACPG)		300.00		
Association Républicaine des Anciens Combattants et victime de guerre (ARAC)		300.00		

Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, section Commentry et communes environnantes (Anciens CATM)		350.00		
Comité d'entente des anciens combattants de Commentry		300.00		
Comité des Œuvres Sociales (COS)	46 113.00			
Union locale CGT		1 500.00		
Union locale Force Ouvrière de Commentry		950.00		

II – Autres subventions de fonctionnement, d'investissement, de cotisations et de participations

ETABLISSEMENTS	MONTANTS
Service Départemental d'Incendie et de Secours	132 310.00
SDE - Cotisations et travaux	109 140.00
Subvention organisme public	
CCAS de Commentry	346 000.00
Budget TVA (budget annexe)	120 810.00
Budget Transport urbain (budget annexe)	50 000.00
OPAC	45 000.00
Subvention d'investissement	
OPAC	178 000.00
Subvention façade	30 000.00
Conseil Départemental (participation RD37)	18 717.00
Lotissement de la Chevantière (avance)	57 200.00

I.8 – FINANCES – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE COMMENTRY – MONTMARAULT – NERIS COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de Commentry Montmarault Néris Communauté dans le cadre du projet de constructions de logements sociaux en partenariat avec l'OPAC.

I.9 – FINANCES COMMUNALES – MAISON DES SERVICES ET DE LA SOLIDARITE - POLE SOCIAL ET D'INITIATIVES – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

- Valide la clé de proratisation appliquée,
- Valide le plan de financement,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide LEADER pour un montant de 67 442,98 €.

I.10 – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL - RENOUVELLEMENT

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur la mise à disposition partielle du Directeur Général adjoint des Services de Commentry – Montmarault – Néris Communauté pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

I.11- PERSONNEL COMMUNAL – CONDITION D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal,

- Maintient les primes ou indemnités existantes et étend le bénéfice à tous les grades éligibles conformément aux textes institués,
- Maintient à titre individuel le montant indemnitaire dont pouvaient bénéficier les agents en application des dispositions réglementaires antérieures.

II.1 - URBANISME – AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE POUR LA PERIODE DE 2017 – 2036

Le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

II.2 - REMISE POUR FUITES D'EAU APRES COMPTEUR

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions,
- Autorise Monsieur le Maire à accepter ces formules.

II.3 - URBANISME - INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE - PARCELLE AP 34 LIEU-DIT LONGEROUX

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à l'acquisition de plein droit de la parcelle AP 34,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir.

II.4 - URBANISME – ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE 11 BIS RUE AUJAME

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à l'acquisition d'une parcelle bâtie 11 bis rue Aujame,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

II.5 - URBANISME - REVISION ALLEGEE N°2 DU PLU - ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal,

- Arrête le projet de révision allégée n° 2 du PLU,
- Tire le bilan de la concertation.

II.6 - URBANISME - DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU SECTEUR LES MAZELLES - BAZERGUES - LA FAYOLLE ET DENOMINATION RUE DE CHABANSON ET CHEMIN DE LA COURONNE

Le Conseil Municipal,

- Approuve la dénomination et la numérotation des rues du secteur de la Fayolle, Bazergues, les Mazelles ainsi que le chemin de la Couronne et la rue de Chabanson.

II.7 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VERSEMENT PAR L'USAGER DES FRAIS ENGAGES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord au versement par l'usager des frais engagés.

II.8 – APPEL A PROJETS ATTRACTIVITE DES CENTRE-BOURGS DANS LE MASSIF CENTRAL – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL-CONVENTION D'ETUDE AVEC L'ECOLE D'ARCHITECTURE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES DE MARNE-LA-VALLEE »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne la Vallée.

III.1 – AFFAIRES SCOLAIRES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DEROGATION DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la modification de la composition de la commission de dérogation des inscriptions scolaires comme suit :

- Des Directeurs de chaque école
- Des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'école
- De l'adjointe déléguée à l'éducation et aux activités péri-éducatives
- De 2 délégués du conseil municipal élus de l'opposition : Annie Spaccaferri et Pascal Reliant.
- D'un représentant des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)

III.2 – ACCUEIL PERISCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la modification du règlement intérieur instituant le report de facturation si la somme à recouvrir est inférieure à 5 €uros à l'échéance suivante ou à la fin de l'année scolaire. En cas de non atteinte de la somme minimum acceptée par le Trésor Public, il sera délivré aux familles dont les enfants ont fréquenté très occasionnellement l'accueil de loisirs périscolaires une facture de 5 €uros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

IV.1 – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION COMMENTRY CYCLISTE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la mise en place d'une convention d'objectif avec l'association Commentry Cycliste,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le club.

IV.2 – FINANCES COMMUNALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN SKATE-PARK

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur cette proposition,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention CNDS et du fonds de concours de Commentry Montmarault Néris Communauté.

IV.3 – AFFAIRES CULTURELLES – L'AGORA – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET CREATION D'UNE CONVENTION DE LOCATION DU MATERIEL SON ET LUMIERE

Le Conseil Municipal,

- Valide les modifications proposées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de l'Agora et les conventions de location du matériel son et lumière qui découlent de la convention type.

MOTION SUR LE VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

Le Conseil Municipal,

- Adopte la présente motion.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Un courrier de la part de SNCF a été reçu le 4 avril en Mairie nous faisant part de la coupure totale des circulations entre Montluçon et Gannat du 3 au 28 avril 2017. Instauration d'un plan de transport de substitution.

- ***Samedi 8 avril à partir de 13h30 : Forum « Parentalité »*** à l'école E. Busseron, organisé par le réseau de coordination des actions de soutien à la parentalité qui réunit les professionnels de différentes structures du territoire et désormais des parents d'élèves.

- ***Mercredi 12 avril à 19h :*** Conseil communautaire à Cosne d'Allier

- ***Pendant le week-end de Pâques :*** une nouveauté avec une grande chasse aux œufs pilotée par le conseil des jeunes et le conseil des seniors le dimanche 16 avril à 15h, au parc de la Mine.

- ***Echéances électorales :*** pour information, un affichage informant du regroupement des bureaux de vote sera effectué en mairie, sur les lieux des anciens bureaux de vote et sur le panneau électronique.

- ***Reprise des rendez-vous « au cœur du marché »*** à partir du vendredi 5 mai, à 10h

- ***Prochaine réunion publique « On vous dit tout sur… »*** Elle portera sur le bilan de mi-mandat, le samedi 13 mai à 10h30 au théâtre municipal

- **Inauguration d'une plaque « en hommage aux victimes du terrorisme »** le samedi 10 juin à 11h à la Pléiade

- **Prochain conseil municipal le mercredi 28 juin 2017 à 20h30**

- **Toutes les dates de la saison culturelle et les temps forts de l'agenda des semaines à venir sur www.commentry.fr.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Thierry Verge se questionne sur la différence de 5 000 €uros TTC pour la réfection de deux classes à l'école Busseron entre le budget primitif 2017 par rapport au budget primitif 2016

Monsieur le Directeur des services techniques répond que cette année les deux classes à reprendre se situent au dernier niveau de l'école Busseron et n'ont pas les mêmes configurations.

Monsieur Sylvain Bourdier s'étonne de la fermeture des bureaux du Greta sur Commentry et par conséquent de la perte d'un organisme de formation sur place.

Monsieur le Maire répond que la décision du GRETA de ne plus occuper les locaux communaux n'est pas à l'initiative de la Commune.

Monsieur Sylvain Bourdier constate que le Sictom a procédé à la distribution des containers mais se questionne sur la présence et le stockage permanents de certains containers dans la rue. De plus, quelques containers ont été déposés à des adresses fictives où il n'y a personne, est ce qu'il y aura intervention de la mairie dans de tel cas ?

Monsieur le Maire signale qu'aucune obligation ne peut être faite auprès des particuliers afin qu'ils rentrent les containers dans leurs appartements, mais qu'il constate lui aussi le caractère peu esthétique de l'alignement des containers dans les rues.

Monsieur Sylvain Bourdier fait état d'un problème de numérotation dans le quartier de Signevarine.

Monsieur Patrick Portet accompagnera Monsieur Sylvain Bourdier sur place pour en faire le constat.

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 5 avril 2017 à 23 heures 05.

Claude Riboulet,

MAIRIE DE COMMENTRY (ALLIER)

Maire de Commentry
Premier vice-président délégué de Commentry Montmarault Néris Communauté
Conseiller départemental de l'Allier, rapporteur général du budget